

# Ministère des Finances Rapport annuel de gestion



## 2003-2004

Ministère des Finances  
Rapport annuel de gestion

2003-2004

## NOTE

Lorsque la forme masculine est employée dans cet ouvrage, elle désigne aussi bien les femmes que les hommes. Dans ce cas, elle n'est utilisée que dans le seul but d'alléger le texte.

Les montants de PIB utilisés dans ce document sont ceux publiés le 9 novembre 2004 par Statistique Canada.

Dépôt légal - 4<sup>e</sup> trimestre 2004  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 2-550-43533-8  
ISSN : 1705-1916  
© Gouvernement du Québec, novembre 2004



## Message du ministre

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

Je suis fier de déposer le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Finances du Québec.

L'année 2003-2004 fut une année remplie de défis. Elle a été marquée par une vaste tournée de consultations prébudgétaires. Ces rencontres avec des gens de partout au Québec m'ont permis de mieux comprendre les préoccupations de la population.

Parmi les idées qui m'ont été soumises, plusieurs ont été intégrées au Budget 2004-2005 déposé à l'Assemblée nationale en mars dernier. Avec ce budget, le gouvernement effectuait un premier pas pour réduire le fardeau fiscal des contribuables.

Plus particulièrement, plusieurs des mesures du budget venaient en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Que l'on pense aux familles, aux personnes à faible revenu ou encore à certaines régions qui font face à des défis particuliers pour assurer leur développement social et économique.

Des travaux importants ont également été conduits afin d'amener le gouvernement fédéral à corriger le déséquilibre fiscal.

Le secteur financier est confronté à des évolutions rapides et complexes tant sur les plans national qu'international. Pour y répondre, le Québec vient de se doter, avec la mise sur pied de l'Autorité des marchés financiers, d'un nouvel outil d'encadrement du secteur financier québécois dont le double objectif est d'assurer la protection des épargnants et des utilisateurs des services financiers et de favoriser le progrès de cette industrie au Québec.

Ce dossier s'ajoute à l'ensemble des mandats qui ont été réalisés au cours de la dernière année au ministère des Finances. À ce titre, je me dois de remercier et de féliciter l'équipe du Ministère. Son professionnalisme et son dévouement remarquables sont garants de la qualité des travaux qui y sont réalisés.

Le ministre des Finances,

Yves Séguin  
Québec, novembre 2004

# Message du sous-ministre

Monsieur Yves Séguin  
Ministre des Finances  
12, rue Saint-Louis  
Québec (Québec)  
G1R 5L3



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Finances.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration publique*, ce rapport fait état des résultats atteints par le Ministère en regard des orientations et des objectifs du gouvernement.

J'atteste que les résultats, les explications et les informations contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Finances correspondent à la situation au 31 mars 2004 et sont fiables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink that reads "Gilles Godbout". The signature is written in a cursive, flowing style.

Gilles Godbout  
Québec, novembre 2004

# Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Finances pour l'exercice terminé le 31 mars 2004. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du ministère des Finances.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre mandat d'examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous sommes d'avis que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du ministère des Finances sont plausibles.

Le directeur de la vérification interne,



Pierre-Yves Kirouac  
Québec, novembre 2004

# Table des matières

Message du ministre	3
Message du sous-ministre	4
Rapport de validation de la vérification interne	5
Table des matières	7
<b>Présentation du Ministère</b>	<b>8</b>
Mission du ministère des Finances	9
Les grandes orientations	10
Mandats des secteurs	11
<b>2003-2004 en bref</b>	<b>14</b>
<b>Reddition de comptes</b>	<b>20</b>
1) Poursuivre les progrès en matière de finances publiques	21
2) Améliorer le régime fiscal québécois afin d'accroître sa compétitivité	24
3) Améliorer les relations financières avec le gouvernement fédéral et les municipalités du Québec	28
4) Assurer un encadrement moderne du secteur financier	30
Présentation des résultats : Déclaration de services	32
<b>L'utilisation des ressources humaines et financières</b>	<b>34</b>
Évolution de l'effectif	35
Embauche et représentativité	35
L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services aux citoyens	37
Les ressources budgétaires du ministère des Finances	37
<b>Autres renseignements</b>	<b>38</b>
La protection des renseignements personnels	39
Les recommandations du Vérificateur général	39
<b>Annexes</b>	<b>40</b>
Publications et rapports	41
Structure des cotes de crédit pour chacune des agences	44
Organismes relevant du ministre des Finances	45
Lois relevant de l'autorité du ministre des Finances au 31 mars 2004	46
Organigramme	48

# Présentation du ministère



## Mission du ministère des Finances

La *Loi sur le ministère des Finances* confère au ministre la mission de favoriser le développement économique et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

À ces fins, le ministère des Finances conseille et appuie le ministre et le gouvernement en matière de finances publiques, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques, dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, financier et comptable, ainsi que des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale.

### Fonctions

En tant qu'organisme central, le ministère des Finances a un rôle conseil auprès du ministre et du gouvernement et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière. En plus d'effectuer un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, le ministère des Finances remplit les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le discours sur le budget.
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses.
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et des conseils en matière d'investissements.
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État.
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique.
- Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement.
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisation, de concert avec le Conseil du trésor, et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

Pour accomplir cette mission, le ministère des Finances compte sur une équipe de plus de 700 personnes. Les valeurs retenues par les membres de l'équipe sont les suivantes :

- > le professionnalisme
- > le respect
- > la reconnaissance
- > le travail en équipe



## Les grandes orientations

À l'instar de plusieurs ministères, le ministère des Finances travaille présentement à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique.

Le processus de réflexion entrepris au ministère des Finances dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique, ainsi que l'analyse du contexte dans lequel évolue le Ministère, ont permis d'identifier quatre enjeux majeurs :

- des finances publiques saines;
- un régime fiscal équitable, compétitif et simple;
- des relations financières améliorées avec le gouvernement fédéral et les municipalités du Québec;
- un secteur financier en progression.

Ces orientations sont directement liées à la mission du ministère des Finances et se retrouveront dans le nouveau *Plan stratégique 2004-2007*.

## Mandats des secteurs

Le ministère des Finances compte six grands secteurs dont les principaux mandats sont présentés brièvement ci-dessous. Ces secteurs reçoivent l'appui des unités horizontales, telles la Direction générale de l'administration et la Direction des relations publiques.

### Suivi et prévision de l'économie et des revenus budgétaires

Produire les analyses et les prévisions requises pour établir le cadre économique à l'intérieur duquel s'inscriront les projections budgétaires du gouvernement.

Effectuer les prévisions financières de taux d'intérêt et de taux de change nécessaires à la stratégie de financement du gouvernement ainsi qu'à la gestion de la dette.

Prévoir les revenus du gouvernement.

Conseiller le gouvernement en matière de relations financières fédérales-provinciales.

Évaluer l'impact financier et la dynamique des programmes de transferts du gouvernement fédéral au Québec.

Optimiser la perception des sommes dues au gouvernement et collaborer à la lutte à l'évasion fiscale.

### Politiques budgétaires

Planifier et gérer le processus de préparation et de suivi du cadre financier du budget.

Formuler des propositions sur les orientations budgétaires du gouvernement, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'équilibre budgétaire.

Fournir des services-conseils pour tout ce qui touche les finances publiques en général, les régimes de retraite ainsi que les politiques locales et autochtones.

Élaborer des politiques financières et soutenir les ministères en matière de politiques tarifaires.

Produire de l'information sur la situation budgétaire du gouvernement et la problématique des finances publiques du Québec.

## **Financement, gestion de la dette et opérations financières**

Assurer le financement du gouvernement et de certains organismes du secteur public.

Prévoir les dépenses au titre du service de la dette.

Veiller à la gestion de la dette, des portefeuilles d'actifs et du service de la dette.

Maintenir et développer les liens avec les institutions financières impliquées dans le financement du gouvernement, les investisseurs et les agences de crédit.

Préparer la documentation financière et juridique requise pour les transactions financières.

Commercialiser, par le biais d'Épargne Placements Québec, les produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec.

Gérer les opérations financières et bancaires du gouvernement.

## **Contrôleur des finances**

S'assurer de la fiabilité des données financières enregistrées au système comptable du gouvernement.

Veiller au respect des normes, principes et conventions comptables du gouvernement.

Préparer les comptes publics et autres rapports financiers du gouvernement.

Fournir des services-conseils, de soutien et de formation aux ministères et organismes en matière de comptabilité.

## **Droit fiscal et fiscalité**

Conseiller le gouvernement sur la législation fiscale et les principes de taxation aux fins de prises de décisions.

Établir et mettre en œuvre la politique fiscale.

Favoriser une fiscalité simple, équitable et compétitive pour les particuliers et les entreprises.

Participer aux activités des diverses instances dans le domaine de la fiscalité et du droit fiscal.

## **Politiques relatives aux institutions financières**

Assurer le cadre réglementaire des institutions financières.

Élaborer des politiques de protection des épargnants et des investisseurs.

Promouvoir l'essor des institutions financières et des personnes morales au Québec.

## **Politiques économique et fiscale et sociétés d'État**

Conseiller le ministre et le gouvernement en matière de politiques économique, fiscale et sociale.

Assurer l'équité, la compétitivité et la simplicité du régime fiscal québécois.

Élaborer des politiques, des stratégies et proposer des mesures fiscales et budgétaires afin :

- d'accroître le développement et la compétitivité de l'économie du Québec, notamment en matière de soutien à l'investissement, à l'innovation, à la création d'emplois et aux régions;
- de favoriser le développement social, notamment en matière de soutien aux personnes à faible revenu, aux familles, aux jeunes et aux aînés.

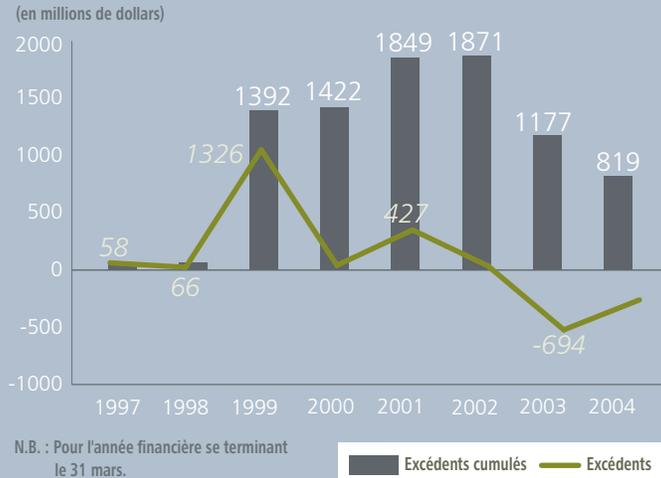
Conseiller le ministre dans son rôle d'actionnaire des sociétés d'État.

2003-2004 en bref



# État des finances publiques

## Excédents et excédents cumulés



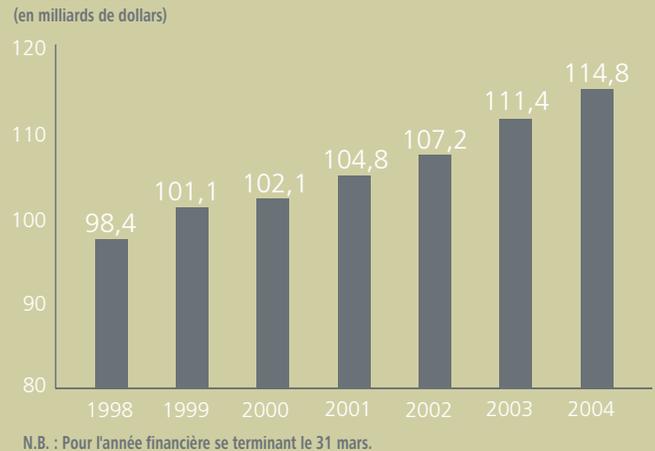
## Équilibre budgétaire

- Le déficit zéro est atteint en 2003-2004, avant les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec (358 millions de dollars).
- La Loi sur l'équilibre budgétaire est respectée : au 31 mars 2004, le solde des excédents cumulés était de 819 millions de dollars.

## Croissance de la dette

- > Du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, la dette gouvernementale est passée de 111,4 milliards de dollars à 114,8 milliards de dollars :
  - une augmentation de 3,4 milliards de dollars.
- > Cette augmentation provient principalement :
  - des investissements en immobilisation;
  - des investissements du gouvernement dans ses sociétés d'État sous forme de mises de fonds ou de bénéfices non versés en dividendes.

## Dette totale



- > Durant l'année 2003-2004, le gouvernement a révisé l'ensemble des priorités en matière d'investissements et de mise de fonds dans les sociétés d'État afin de ralentir la croissance de la dette.
- > Le Discours sur le budget 2004-2005 a mis de l'avant deux types d'action pour freiner la progression de la dette :
  - limiter au maximum les mises de fonds dans les sociétés d'État;
  - élaborer une politique d'immobilisations basée sur la capacité de payer du gouvernement et permettant de déterminer de manière plus rigoureuse les investissements requis pour maintenir les infrastructures en bon état.

## Dépenses de programmes en pourcentage du PIB

(en pourcentage du PIB)



N.B. : Pour l'année financière se terminant le 31 mars.

P : Préviation

## Une gestion responsable des dépenses

- > Les dépenses de programmes en pourcentage du PIB ont poursuivi leur diminution en 2003-2004 :
  - elles s'élevaient à 17,9 % du PIB, après avoir atteint un sommet de 22,8 % en 1992-1993;
  - en 2005-2006, elles devraient atteindre 17,6 %, leur plus bas niveau depuis 1970-1971.

## Un fardeau fiscal à réduire

- > Le gouvernement s'est engagé à réduire le fardeau fiscal des contribuables québécois, qui paient davantage d'impôt que les autres Canadiens.
- > Une réduction du fardeau fiscal a été annoncée dans le Budget 2004-2005 déposé en mars 2004 :
  - mesures ciblées pour les familles et les travailleurs à faibles revenus : 790 millions de dollars;
  - unification des régimes d'imposition simplifié et général : 219 millions de dollars.
- > Du côté de la taxation des entreprises, des hausses additionnelles de l'exemption à partir de laquelle s'applique la taxe sur le capital :
  - Cette exemption a été portée de 250 000 dollars à 600 000 dollars, puis à 1 million de dollars;
  - Le gouvernement a aussi annoncé son intention de réduire la taxe sur le capital pour l'ensemble des entreprises, avec comme objectif de ramener la taxe sur le capital à un niveau plus concurrentiel sur un horizon de cinq ans.

## Transferts fédéraux

- La part des transferts fédéraux dans les revenus du gouvernement est passée de 28,4 % en 1983-1984 à 18,1 % en 2003-2004.
- Cette diminution réduit les ressources dont dispose le gouvernement du Québec pour répondre aux besoins de la population.

## Contribution fédérale aux revenus du gouvernement du Québec

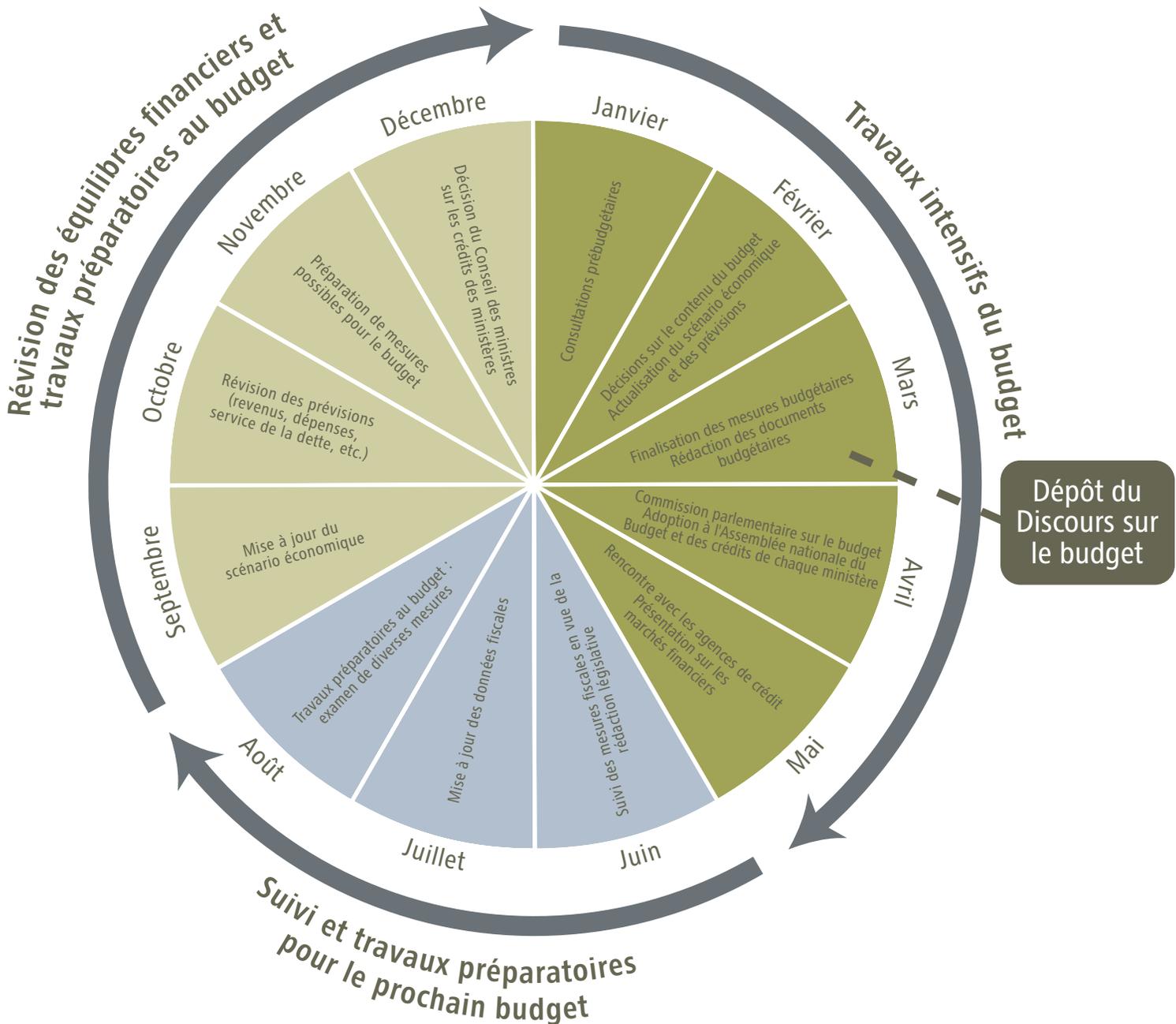
(en pourcentage des revenus budgétaires)



N.B. : Pour l'année financière se terminant le 31 mars.

## Le Discours sur le budget : au cœur des activités du ministère des Finances

La préparation du Discours sur le budget s'appuie sur un processus qui se déroule de façon continue et qui culmine par la présentation du Discours à l'Assemblée nationale.



## Publications du ministère des Finances

Le ministère des Finances a la charge de rendre compte de la situation financière du gouvernement. En plus des documents reliés au Discours sur le budget, aux Synthèses des opérations financières et aux comptes publics, il publie de nombreux documents.

### Douze bulletins d'information

- Application de la taxe spécifique sur l'hébergement dans les régions touristiques du Centre-du-Québec et de la Gaspésie (2003-2)
- Hausse de la taxe sur les produits du tabac (2003-6)
- Modifications d'ordre technique visant à accroître l'intégrité et la cohérence du régime fiscal (2003-7)
- Plafonds et taux régissant l'utilisation d'une automobile pour l'année 2004 (2004-1)
- Modification de la limite d'émission imposée au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (2004-2)
- Application de la taxe spécifique sur l'hébergement dans les régions touristiques du Bas-Saint-Laurent, de Lanaudière et de la Mauricie (2004-3)
- Moratoire à l'égard de l'émission des actions de Capital régional et coopératif Desjardins (2004-4)

### Rapports et autres publications

- Profil économique et financier du Québec (édition mars 2004)
- Renforcer le programme de péréquation (septembre 2003)
- Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2001 (novembre 2003)
- La dynamique des finances publiques du Québec : défis à relever (décembre 2003)

## Huit documents d'analyse et conjoncture économique

- Économie américaine - Risques de récession aux États-Unis (Volume 1, numéro 1)
- Industrie de l'aviation nord-américaine (Volume 1, numéro 2)
- Valeur d'équilibre du dollar canadien - L'approche de la parité des pouvoirs d'achat (Volume 1, numéro 3)
- Économie américaine - Déflation : risques, sources et conséquences (Volume 1, numéro 4)
- Le niveau de vie des Québécois - Un écart subsiste par rapport à celui de nos voisins (Volume 1, numéro 5)
- Productivité du travail au Québec - Une faible croissance qui nuit à la prospérité des Québécois (Volume 1, numéro 6)
- Évolution du marché du travail québécois - De forts gains qui profitent aux jeunes et aux femmes (Volume 1, numéro 7)
- Les défis démographiques et le niveau de vie des Québécois - Comparaisons entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis (Volume 1, numéro 8)

## Trois publications des employés dans la Collection Feuille d'argent

Évaluation de la performance des fonds mutuels lorsque les mesures de risque sont estimées avec une paramétrisation GARCH (2003-001)

Modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) : Caractéristiques et structure du modèle (2003-002)

Une matrice de comptabilité sociale birégionale pour le modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec – MEGFQ (2003-003)



La liste complète des documents publiés se retrouve en annexe

# Reddition de comptes



## NOTE :

La reddition de comptes pour l'année 2003-2004 ne s'est pas effectuée selon le Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004 ou le Plan stratégique 2001-2004 tel que stipulé dans les directives du Conseil du trésor. Deux raisons expliquent cela :

- le transfert des programmes à vocation économique au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- l'absence de mise à jour du Plan annuel de gestion des dépenses 2003-2004 à la suite de ce transfert.

Dans ce contexte, les orientations et objectifs présentés au Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005 reflètent mieux la situation ministérielle de l'année financière 2003-2004 et servent de référence à la présente reddition de compte.

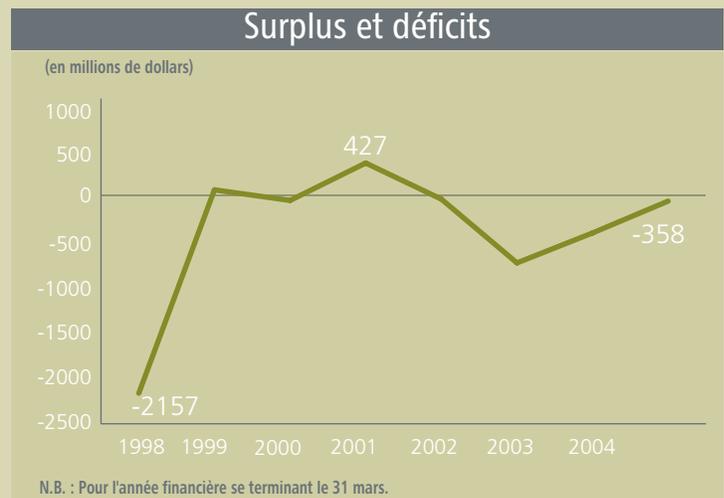
## Orientation 1 : Des finances publiques saines

### Poursuivre les progrès en matière de finances publiques

#### Objectif 1 : Respecter la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

INDICATEUR : Surplus ou déficit

Les résultats préliminaires pour 2003-2004 montrent que l'équilibre budgétaire a été atteint avant la prise en compte des pertes exceptionnelles de 358 millions de dollars de la Société générale de financement du Québec (SGF).



INDICATEUR : Cote de crédit du Québec

- La cote de crédit est fonction de plusieurs facteurs dont les principaux sont la situation économique, la gestion des finances publiques et la dette.
- Les cotes de crédit du Québec sont restées stables au cours de l'exercice financier.

#### Cotes de crédit du Québec au 31 mars 2004<sup>(1)</sup>

Moody's	Standard & Poor's	Fitch	DBRS	Japan Credit Rating
A1	A+	AA-	A	AA

<sup>(1)</sup>La structure des cotes de crédit pour chaque agence se retrouve en annexe.

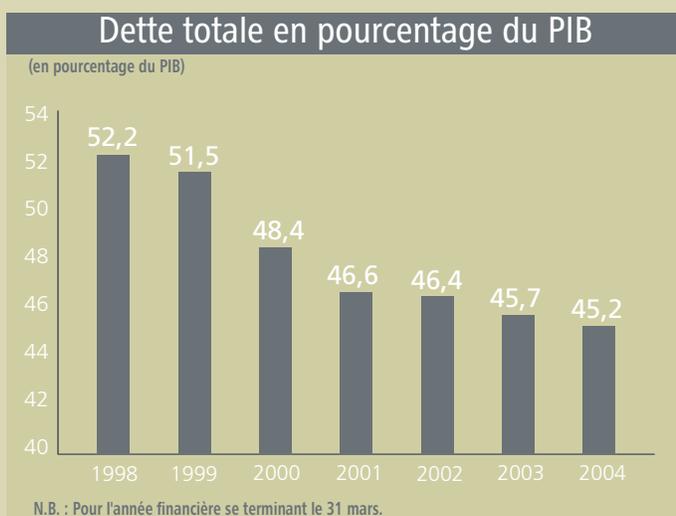
## Objectif 2 : Freiner le rythme de croissance de la dette

INDICATEUR : Pourcentage de croissance de la dette

- > La dette totale du gouvernement continue de croître malgré l'atteinte de l'équilibre budgétaire :
  - en 2003-2004, la croissance de la dette a tout de même diminué.
- > Le ministère des Finances a déjà posé des gestes concrets afin de freiner cette croissance, notamment en réduisant considérablement les mises de fonds effectuées dans les sociétés d'État.



INDICATEUR : Dette en pourcentage du PIB



- Même si la dette a augmenté en valeur absolue, son poids par rapport au PIB continue de diminuer.
- Le ratio de la dette par rapport au PIB est passé de 51,5 % en 1999 à 45,2 % en 2004.

### Objectif 3 : Informer et consulter la population au sujet des finances publiques

#### INDICATEUR : Tenue de consultations prébudgétaires

- > Dans une recherche de transparence, le ministre a décidé d'entreprendre une vaste tournée de consultations prébudgétaires afin d'être mieux à l'écoute des préoccupations des Québécoises et des Québécois.
- > Les consultations prébudgétaires ont été lancées avec un avis d'appel de mémoires présentés deux fois dans les journaux.
- > Plus de 350 groupes et citoyens ont répondu :
  - 334 mémoires individuels et collectifs;
  - 36 communications de citoyens.
- > 15 jours d'audiences publiques : entre le 27 janvier et le 4 mars 2004.
- > 9 villes visitées.

#### INDICATEUR : Délai de publication des comptes publics

##### Qu'est-ce que les comptes publics?

Les comptes publics sont les états financiers consolidés du gouvernement et des organismes du périmètre comptable du gouvernement. Ils nécessitent la consolidation de plus de 200 entités.

Les Comptes publics 2002-2003 ont été déposés le 23 mars 2004, à l'intérieur des délais exigés par la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les comptes publics soient déposés à l'Assemblée nationale au plus tard le 31 décembre suivant la fin de l'année financière ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise des travaux parlementaires.

## Orientation 2 : Améliorer le régime fiscal québécois afin d'accroître sa compétitivité

### Objectif 1 : Réduire et alléger le fardeau fiscal pour les particuliers et les sociétés, particulièrement les PME

INDICATEUR : comparaison du fardeau fiscal des particuliers avec la moyenne canadienne

- > Le Discours sur le budget 2003-2004 présentait un budget de transition et ne contenait pas de mesures fiscales pour les particuliers.
- > Le Discours sur le budget 2004-2005 a fait connaître des mesures qui allègent le fardeau fiscal des particuliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 :
  - le Soutien aux enfants;
  - la Prime au travail;
  - la mise en place d'un régime unique d'imposition.

### Comparaison du fardeau fiscal avec la moyenne canadienne

- > L'écart du fardeau fiscal se calcule en appliquant au Québec la structure de taxation des autres provinces canadiennes.
- > L'écart du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces canadiennes diminue peu à peu :
  - il devrait passer de 2,2 milliards de dollars en 2003 à 1,5 milliard de dollars en 2005.

#### Écart de l'effort fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec – Impôt des particuliers (en millions de dollars)

Écart Québec – autres provinces	2003	2004	2005
Ontario*	5 627	4 853	3 758
Alberta*	4 433	4 588	4 081
Colombie-Britannique*	3 538	3 541	3 046
Saskatchewan	2 234	2 281	1 799
Nouveau-Brunswick	1 526	1 362	798
Île-du-Prince-Édouard	1 099	954	390
Manitoba	937	1 140	577
Nouvelle-Écosse	689	999	435
Terre-Neuve	-677	-817	-1 316
<b>Écart moyen</b>			
• en millions de dollars	2 156	2 100	1 508
• En dollars par contribuable imposable	626	610	438

\* Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (ex. : allocations familiales et divers crédits d'impôt remboursables).

## INDICATEUR : Réduction de la taxe sur le capital

- > L'exemption à partir de laquelle s'applique la taxe sur le capital a été augmentée de 250 000 \$ à 600 000\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 :
  - ce qui signifie que près de 70 % des entreprises du Québec ne paient plus de taxe sur le capital.
  
- > De plus, le Discours sur le budget 2004-2005 annonçait que l'exemption de capital versé augmenterait à 1 million de dollars le 1<sup>er</sup> janvier 2005 :
  - 75 % des entreprises ne paieront plus la taxe sur le capital à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

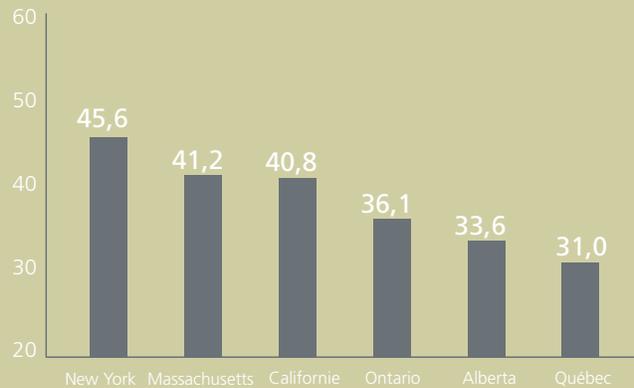
Exemption à l'égard de la taxe sur le capital et nombre d'entreprises totalement exemptées			
	2003	2004	2005
Exemption (dollars)	250 000	600 000	1 000 000
Nombre d'entreprises exemptées	162 000	195 000	210 000
En pourcentage de toutes les entreprises	58,1	69,8	75,4

Taux et exemptions à la taxe sur le capital Québec et provinces canadiennes, année 2004		
	Taux général (en pourcentage)	Exemption (en millions de dollars)
Alberta	–	–
Colombie-Britannique	–	–
Terre-Neuve	–	–
Île-du-Prince-Édouard	–	–
Nouvelle-Écosse	0,3 à 0,5	5,0
Ontario	0,3	7,5
Nouveau-Brunswick	0,3	5,0
Manitoba	0,3 à 0,5	5,0
Saskatchewan	0,6	10,0 à 20,0
<b>Québec</b>	0,6	1,0*
Fédéral	0,175	50,0

\* Exemption partielle entre 1 million et 4 millions de dollars de capital versé (récupération).

## Taux d'imposition combinés sur le revenu des sociétés - 2004

(en pourcentage)



Note : Taux d'imposition maximaux applicables sur le revenu actif des sociétés par l'ensemble des divers ordres de gouvernement.

- Le désavantage du Québec à l'égard de la taxe sur le capital est en partie compensé par les taux d'imposition des profits des entreprises, qui sont parmi les plus bas en Amérique du Nord.
- Ainsi, les entreprises du Québec bénéficient d'un régime fiscal globalement concurrentiel par rapport à ceux des autres juridictions en Amérique du Nord.



## Objectif 2 : Simplifier le régime fiscal

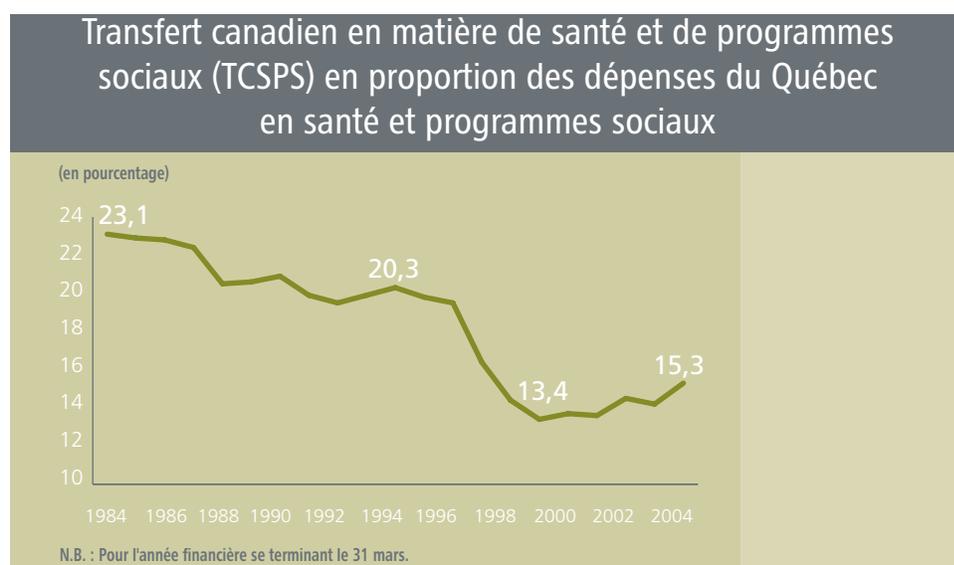
### INDICATEUR : Actions visant à simplifier le régime

- > Dans le cadre du Discours sur le budget du 12 juin 2003, le gouvernement a supprimé plusieurs dépenses fiscales :
  - abolition d'une douzaine de mesures relatives à un site désigné, lesquelles prenaient la forme de crédits ou de congés d'impôt, notamment pour la Cité du multimédia et la Cité du commerce électronique;
  - suppression de trois mesures fiscales pour l'investissement;
  - suppression de trois exemptions accordées aux institutions financières et aux fonds d'investissement.
- > Par ses choix de politique fiscale, le gouvernement a souhaité mettre un terme à la multiplicité des aides ciblées en faveur des entreprises œuvrant dans certains secteurs d'activité, ce qui permettra, ultérieurement, de redonner la priorité aux mesures fiscales d'application générale, plus simples à administrer et respectant le principe de neutralité de l'impôt.
- > Dans le cadre du Discours sur le budget du 30 mars 2004, un effort notable de simplification a été effectué, prioritairement à l'égard du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers :
  - la mise en place du Soutien aux enfants remplace trois mesures, soit l'allocation familiale, le crédit d'impôt non remboursable pour enfants à charge et la réduction d'impôt à l'égard des familles;
  - le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers est simplifié par l'unification des régimes d'imposition général et simplifié.
- > En ce qui concerne la révision des dépenses fiscales et la fiscalité des entreprises, le gouvernement a annoncé les changements suivants :
  - élimination ou resserrement d'un certain nombre de mesures fiscales, complétant ainsi le processus de révision des dépenses fiscales, notamment les mesures relatives au secteur financier, à la capitalisation des entreprises et aux avantages touchant les personnes à hauts revenus;
- > De plus, plusieurs mesures d'harmonisation à la législation fiscale fédérale ont été annoncées, dans un souci de simplification et d'efficacité.

## Orientation 3 : Améliorer les relations financières avec le gouvernement fédéral et les municipalités du Québec

Objectif 1 : Faire valoir les intérêts du Québec dans les dossiers du déséquilibre fiscal et de la péréquation

INDICATEUR : Transferts fédéraux en proportion des dépenses du Québec en santé et programmes sociaux



- > Les 2 milliards de dollars additionnels, promis par Ottawa lors de la Rencontre des premiers ministres de février 2003 pour le financement de la santé, ont été versés en 2003-2004 :
  - la contribution fédérale pour la santé a ainsi atteint 15,3 % des dépenses en matière de santé et services sociaux en 2003-2004.
- > Le Québec a obtenu l'essentiel des gains découlant du renouvellement de la péréquation du 31 mars 2004 en raison des modifications apportées, notamment, à l'assiette des impôts fonciers.
  - toutefois, de nombreux problèmes n'ont pas été corrigés notamment l'inadéquation de la norme et la couverture incomplète des revenus des provinces;
  - la position du Québec à l'égard du renouvellement de la péréquation a été présentée en détails dans le Discours sur le budget du 30 mars 2004.

## INDICATEUR : Activités de collaboration avec les autres provinces

- Le Conseil de la fédération et le Secrétariat à l'information et à la coopération sur le déséquilibre fiscal ont été mis en place respectivement en décembre 2003 et en février 2004.
- Un rapport unanime des ministres des Finances sur le renouvellement du programme de péréquation mentionnant les options possibles, comme l'adoption de la norme des dix provinces, la couverture complète des revenus ou une stabilité accrue des paiements, a été déposé le 9 octobre 2003.
- Une étude du Conference Board du Canada, commandée par le Conseil de la fédération, a été rendue publique le 8 mars 2004 par les ministres des Finances du Québec, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette étude confirme l'existence d'un déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces.

## Objectif 2 : Poursuivre la redéfinition des relations financières avec les municipalités

### INDICATEUR : Actions concrètes favorisant la redéfinition des relations financières avec les municipalités

- > Mise en œuvre de certaines mesures financières des contrats de ville de Montréal et de Québec :
  - le gouvernement assumera le service de la dette d'un emprunt de 240 millions de dollars qui sera réalisé par la Ville de Montréal et qui sera amorti sur 20 ans;
  - le gouvernement a consenti à la Ville de Québec une aide financière qui a pris la forme d'une subvention de 4 millions de dollars pour son exercice 2003 et d'une autre subvention de 8 millions de dollars pour son exercice 2004.
- > Amorçage des travaux d'un groupe de travail interministériel, composé de représentants du ministère des Finances et du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, chargé d'élaborer un document faisant le point sur la situation financière des municipalités et proposant des pistes pour la négociation d'un nouveau pacte fiscal :
  - ce document devrait être publié au cours des prochains mois.

## Orientation 4 : Assurer un encadrement moderne du secteur financier

### Objectif 1 : Assurer une protection adéquate des épargnants et utilisateurs de services financiers

INDICATEUR : Nombre de plaintes des épargnants et des utilisateurs de services financiers

La *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, adoptée en décembre 2002, a créé un nouveau mécanisme de traitement des plaintes. La mise en place de ce nouveau mécanisme a été finalisée au printemps 2004 parallèlement à la création d'un nouvel organisme d'encadrement, l'Autorité des marchés financiers, qui en assure la gestion.

La constitution d'un organisme unique d'encadrement de même que l'uniformisation du mécanisme de traitement des plaintes introduit par l'Autorité fera en sorte que le nombre et le type de plaintes provenant des consommateurs deviendront un bon indicateur de la qualité de l'encadrement du secteur financier ainsi que du niveau de satisfaction des consommateurs par rapport aux services offerts par l'industrie.

Le nouveau mécanisme mis en place permettra également de tenir des statistiques fiables sur le nombre de plaintes reçues et traitées directement par les intervenants de l'industrie, ce qui était encore impossible en 2003.

### Fonctionnement du mécanisme de traitement des plaintes

- Le plaignant doit déposer une plainte écrite à l'assujetti visé.
- L'assujetti doit adopter une politique de traitement des plaintes qui prévoit, notamment, qu'un accusé de réception est transmis au plaignant dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la plainte.
- L'assujetti consigne dans un registre la plainte reçue.
- Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement de sa plainte par l'assujetti, il peut demander que son dossier soit transféré à l'Autorité des marchés financiers.
- L'Autorité étudiera le dossier de la plainte et, si elle le juge pertinent, pourra offrir la médiation aux deux parties.
- Chaque assujetti doit présenter annuellement à l'Autorité un rapport sur les plaintes qu'il a reçues.

## Objectif 2 : Modifier le système d'encadrement afin de faciliter l'expansion des entreprises de services financiers du Québec

### INDICATEUR : Éléments d'harmonisation de la réglementation avec les autres provinces

- > Les ministres responsables des valeurs mobilières de chaque province ont convenu d'harmoniser la réglementation de ce secteur.
- > Au cours de l'année, des travaux ont été effectués afin de mettre sur pied un passeport en matière de valeurs mobilières :
  - ce passeport, qui sera en vigueur en août 2005, permettra que les titres d'un émetteur soient distribués dans l'ensemble du Canada tout en ne traitant qu'avec une seule autorité réglementaire.

### INDICATEUR : Évolution de l'emploi dans le secteur financier au Québec

- La modernisation de la réglementation du secteur financier au Québec et les mesures incitatives dans ce secteur permettent de soutenir la croissance de cette industrie.
- En 2003, le Québec comptait 128 000 emplois dans le secteur finance et assurances. L'emploi était en croissance pour une quatrième année consécutive.
- En 2003, la croissance annuelle de l'emploi dans le secteur financier au Québec a atteint 2,8 %, surpassant la croissance de l'Ontario qui s'est établie à 1,5 %.
- Malgré ces tendances favorables, le Québec continue d'accuser un retard par rapport à l'Ontario au chapitre de l'emploi dans le secteur finance et assurances.



## Présentation des résultats : Déclaration de services

Deux unités administratives du Ministère ont des relations directes avec les citoyens dans la conduite quotidienne de leurs affaires.

### Épargne Placements Québec

Épargne Placements Québec est une unité administrative du ministère des Finances qui est responsable de la mise en marché des produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec et offerts aux Québécoises et aux Québécois.

### ENGAGEMENT : Offrir des services de qualité pour répondre le mieux possible aux attentes de la clientèle

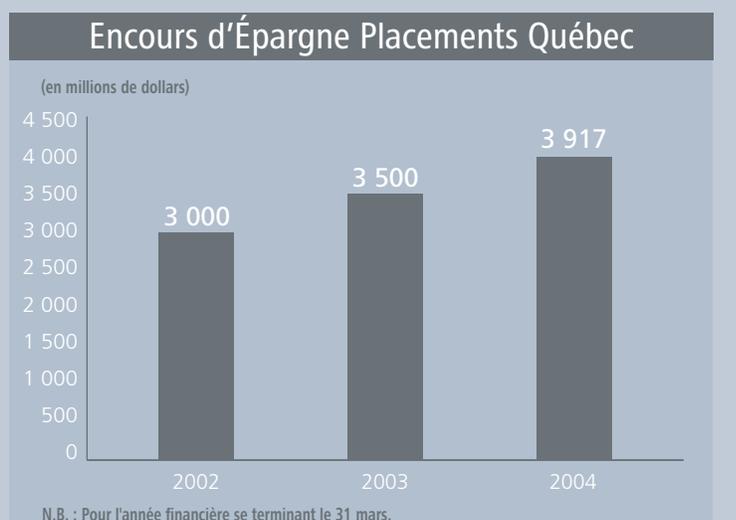
Indicateurs de performance :

	Objectif	Résultat
Taux d'abandon des appels téléphoniques	≤ 3,5 %	3 %
Taux de satisfaction de la clientèle*	≥ 95 %	98,3 %
Taux de plaintes	< 0,1 %	0,017 %

\* Selon une enquête téléphonique interne menée en juin 2003 auprès d'un échantillon de 1 057 clients. Les critères évalués étaient : la confidentialité, l'exactitude, la compétence, la courtoisie, la facilité, la rapidité et l'accessibilité.

### Croissance de l'encours d'Épargne Placements Québec

- > L'encours des produits d'épargne au 31 mars 2004 était de 3,9 milliards de dollars, en hausse de 13,1 % par rapport au 31 mars 2003. Ce montant représente 5,1 % de la dette directe du gouvernement.



## Direction du développement du secteur financier

La Direction du développement du secteur financier est en contact direct avec les entreprises du secteur financier. Cette direction offre le soutien et le suivi administratif aux entreprises qui désirent obtenir les documents nécessaires pour se prévaloir de mesures fiscales avantageuses.

**ENGAGEMENT :** Offrir des services de qualité aux entreprises du secteur financier qui font appel aux services de la Direction du développement du secteur financier.

Plus de 130 sociétés ont participé à des rencontres individuelles ou échangé des communications écrites portant sur des sujets variés, notamment :

- la présentation des avantages fiscaux offerts par les divers programmes sous gestion;
- la préqualification des projets soumis;
- la présentation de la procédure de dépôt d'une demande de certification;
- la présentation de la procédure de suivi menant à l'attestation annuelle des employés et de la société.

Le service à la clientèle est très important et un suivi rigoureux de tous les dossiers est assuré. Aucune plainte n'a été enregistrée en 2003-2004.

La presque totalité des demandes de certification, des demandes d'attestations annuelles et des recommandations ont été effectuées à l'intérieur des délais fixés.

# L'utilisation des ressources humaines et financières



## Évolution de l'effectif

- Le nombre de postes occupés du ministère des Finances au 1<sup>er</sup> avril 2004 était de 730.
- L'effectif est demeuré relativement stable par rapport à l'année précédente. L'âge moyen est de 43 ans et 25 % du personnel est âgé de 35 ans ou moins.

2002	2003	2004
692	738	730

## Embauche et représentativité

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : le recrutement

	PERMANENTS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	29	13	14	18

Le Ministère recrute principalement du personnel de niveau professionnel. Il éprouve cependant des difficultés d'attraction de personnel. La concurrence entre employeurs et la diminution des bassins de recrutement expliquent en bonne partie cette situation.

### MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES : le taux d'embauche

	PERMANENTS				OCCASIONNELS				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES			
	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global
Nombre de personnes embauchées	3	0	0	3	1	0	0	1	3	1	0	4	0	0	0	0
Pourcentage	10,3	0	0	10,3	7,7	0	0	7,7	21,4	7,1	0	28,6	0	0	0	0

Le taux d'embauche de membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones au Ministère est de 10,5 %. L'objectif gouvernemental de 25 % demeure cependant difficile à atteindre dans la région de la Capitale-Nationale considérant que le bassin de cette main-d'œuvre est principalement localisé à Montréal.

## MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES ET ANGLOPHONES : le taux de représentativité

	PERMANENTS			
	CC	Angl.	Aut.	global
Représentativité en nombre	25	4	0	29
Pourcentage	3,3	0,5	0	3,8

À 3,8 % de l'effectif, le taux de représentativité des membres des communautés culturelles au ministère des Finances se situe au-delà de celui de l'ensemble des 31 ministères et organismes mesurés dont le taux se chiffre à 2,6 %. De plus, ce taux de représentativité des communautés culturelles au Ministère est en augmentation puisqu'il était de 2,8 % en 2002-2003.

Ces taux de représentativité sont cependant en deçà de la cible gouvernementale qui est de 9 %.

## PERSONNES HANDICAPÉES : le taux de représentativité

	PERMANENTS
Nombre de personnes embauchées	0
Représentativité en nombre	6
Pourcentage (représentativité)	0,8

Dans l'ensemble des 31 ministères et organismes mesurés, 0,85 % de l'effectif était composé de personnes handicapées. Ce taux est de 0,8 % au Ministère alors que la cible ministérielle est de 2 %.

## FEMMES : le niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	13	170	75	85	0	0
Pourcentage	15,1	37,6	64,7	85	0	0

En 2003-2004, les femmes représentent 15,1 % du personnel d'encadrement et 37,6 % du personnel de niveau professionnel. Ce dernier pourcentage est en hausse puisqu'il se situait à 36 % en 2002-2003.

## L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services aux citoyens

- Le site Internet du Ministère est mis à jour régulièrement.
- On y retrouve les publications du Ministère, de l'information sur son organisation et les possibilités de carrière. Le citoyen peut même s'abonner à une liste d'envoi des offres d'emplois.
- Les documents budgétaires sont maintenant disponibles sur cédérom.

## Les ressources budgétaires du ministère des Finances

	2003-2004		2002-2003
	Budget de dépenses <sup>1</sup>	Dépenses réelles <sup>2</sup>	Dépenses réelles <sup>2</sup>
Programmes			
Direction du Ministère <sup>3</sup>	45 151	40 362	39 440
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement			
- Provision pour des initiatives concernant les revenus <sup>4</sup>	67 765	40 083	38 632
- Autres éléments de programme	77 535	48 727	66 400
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 862 000	6 655 289	6 536 749
<b>TOTAL</b>	<b>7 052 451</b>	<b>6 784 461</b>	<b>6 681 221<sup>5</sup></b>

<sup>1</sup> Source : Budget de dépenses 2003-2004 – Volume II – Crédit des ministères et organismes – Finances – page 10-1 – Conseil du trésor.

<sup>2</sup> Source : Ministère des Finances.

<sup>3</sup> Excluant le Registraire des entreprises.

<sup>4</sup> Les dépenses reliées à cet élément sont transférées vers d'autres programmes du gouvernement.

<sup>5</sup> Excluant 247 900 millions \$ pour le programme « Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi » et 141 102 millions \$ pour le programme « Soutien au développement de l'économie ».

L'écart entre le Budget de dépenses et les dépenses réelles s'explique principalement d'une part, par une diminution importante du « Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite », reflétant pour l'essentiel des taux d'intérêt plus faibles que prévus et, d'autre part, par le resserrement des critères de financement des projets admissibles à la provision pour des initiatives concernant les revenus. Cette provision est utilisée pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit d'autres ministères visant la réalisation de tels projets.

# Autres renseignements



## Protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de protection des renseignements personnels. À cet égard, mentionnons les activités concernant la sensibilisation et la formation du personnel, en particulier les nouveaux employés; la mise en application de la procédure relative à la protection des renseignements personnels lors de sondages; la création d'un comité sur la sécurité de l'information; le renforcement des mesures de sécurité existantes notamment pendant la période budgétaire.

Les priorités d'action pour 2004-2005 seront accordées à la protection des renseignements personnels dans le contexte de développement des systèmes d'information. De plus, le Ministère entend procéder à la mise à jour de son site intranet sur la protection des renseignements personnels.

## Les recommandations du Vérificateur général

Les Comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 2003, accompagnés du Rapport du Vérificateur général ont été déposés à l'Assemblée nationale par le ministre le 23 mars 2004. De plus, le Vérificateur général a déposé un rapport distinct qui est disponible à l'adresse suivante : <http://www.vgq.gouv.qc.ca/>.

Par ailleurs, en 2003-2004, le Ministère a mis en place un mécanisme systématique de suivi des recommandations du Vérificateur général qui ne touchent pas les comptes publics du gouvernement. Ce mécanisme relève de l'unité de vérification interne du Ministère.

### Pour nous joindre :

**Par courrier électronique :**  
info@finances.gouv.qc.ca

[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)

**Renseignements généraux :**  
Téléphone : (418) 528-9323  
Télécopieur : (418) 646-1631

**Le Contrôleur des finances**  
1058, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Aile Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5T2

**Bureau du Ministère à Québec :**  
12, rue Saint-Louis  
Québec (Québec)  
G1R 5L3

Téléphone : (418) 643-6488  
Télécopieur : (418) 643-0976

# Annexes

## Publications et rapports

### Bulletins d'information

Application de la taxe spécifique sur l'hébergement dans les régions touristiques du Centre-du-Québec et de la Gaspésie (2003-2)

Ajustements à certaines mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget du 12 juin 2003 (2003-3)

Abolition du droit spécifique sur le perchloroéthylène et uniformisation des critères de reconnaissance des organismes d'éducation politique (2003-4)

Taux d'indexation applicable pour l'année 2004 (2003-5)

Hausse de la taxe sur les produits du tabac (2003-6)

Modifications d'ordre technique visant à accroître l'intégrité et la cohérence du régime fiscal (2003-7)

Plafonds et taux régissant l'utilisation d'une automobile pour l'année 2004 (2004-1)

Modification de la limite d'émission imposée au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (2004-2)

Application de la taxe spécifique sur l'hébergement dans les régions touristiques du Bas-Saint-Laurent, de Lanaudière et de la Mauricie (2004-3)

Moratoire à l'égard de l'émission des actions de Capital régional et coopératif Desjardins (2004-4)

### Analyse et conjoncture économiques

Économie américaine - Risques de récession aux États-Unis (Volume 1, numéro 1)

Industrie de l'aviation nord-américaine - Analyse des problèmes récents (Volume 1, numéro 2)

Valeur d'équilibre du dollar canadien - L'approche de la parité des pouvoirs d'achat (Volume 1, numéro 3)

Économie américaine - Déflation : risques, sources et conséquences (Volume 1, numéro 4)

Le niveau de vie des Québécois - Un écart subsiste par rapport à celui de nos voisins (Volume 1, numéro 5)

Productivité du travail au Québec - Une faible croissance qui nuit à la prospérité des Québécois (Volume 1, numéro 6)

Évolution du marché du travail québécois - De forts gains qui profitent aux jeunes et aux femmes (Volume 1, numéro 7)

Les défis démographiques et le niveau de vie des Québécois - Comparaisons entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis (Volume 1, numéro 8)

## **Collection Feuille d'argent - Publications du personnel**

Évaluation de la performance des fonds mutuels lorsque les mesures de risque sont estimées avec une paramétrisation GARCH (2003-001)

Modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) : Caractéristiques et structure du modèle (2003-002)

Une matrice de comptabilité sociale birégionale pour le modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec – MEGFQ (2003-003)

### **Budget juin 2003**

Discours sur le budget et Plan budgétaire

Renseignements additionnels sur les mesures fiscales

Profil financier aujourd'hui (édition juin 2003)

### **Budget mars 2004**

Document de consultations prébudgétaires : Budget 2004-2005

Discours sur le budget et Plan budgétaire 2004-2005

Points saillants

Renseignements additionnels sur les mesures du budget

Réduction d'impôt

Corriger le déséquilibre fiscal

Profil financier aujourd'hui (édition mars 2004)

## Rapports et autres publications

Formulaire 18K déposé à la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis d'Amérique (juillet 2003)

Profil économique et financier du Québec (édition 2003) (août 2003)

Renforcer le programme de péréquation (septembre 2003)

Synthèse des opérations financières au 30 juin 2003 (septembre 2003)

Profil financier aujourd'hui (septembre 2003)

Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2001 (novembre 2003)

La dynamique des finances publiques du Québec : défis à relever (décembre 2003)

Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2003 (décembre 2003)

Profil financier aujourd'hui (décembre 2003)

Comptes publics 2002-2003 (mars 2004)

## Structure des cotes de crédit pour chacune des agences

MOODY'S	STANDARD & POOR'S	DBRS	FITCH	JAPAN CREDIT RATING
Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Aa1	AA+	AAH	AA+	AA+
Aa2	AA	AA	AA	AA
Aa3	AA-	AAL	AA-	AA-
A1	A+	AH	A+	A+
A2	A	A	A	A
A3	A-	AL	A-	A-
Baa1	BBB+	BBBH	BBB+	BBB+
Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB
Baa3	BBB-	BBBL	BBB-	BBB-

## Organismes relevant de l'autorité du ministre de Finances

Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Caisse de dépôt et placement du Québec

Commission des valeurs mobilières du Québec

Financement-Québec

Inspecteur général des institutions financières

Institut de la statistique du Québec

Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Société des alcools du Québec

Société des loteries du Québec

Société nationale du cheval de course

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

## Lois relevant de l'autorité du ministre des Finances au 31 mars 2004

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. A-6.001

Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, L.R.Q., c. A-7.03

Loi sur l'assurance automobile, L.R.Q., c. A-25  
Les titres VI et VII de la loi relatifs au Groupement des assureurs automobiles et aux pouvoirs de l'inspecteur général des institutions financières en matière de données statistiques et de tarification relèvent de l'autorité du ministre des Finances, art. 204

Loi sur l'assurance-dépôts, L.R.Q., c. A-26

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, L.R.Q., c. C-2

Loi sur les caisses d'entraide économique, L.R.Q., c. C-3

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique, L.R.Q., c. C-3.1  
À l'exception des pouvoirs et des responsabilités conférés au directeur général des élections et des dispositions fiscales relevant du ministre du Revenu.

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, L.R.Q., c. C-4

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, L.R.Q., c. C-4.1  
Désignation par le gouvernement, art. 591 de la loi  
Décret n° 556-2003 – Ministre des Finances

Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, L.R.Q., c. C-6.1

Loi sur les centres financiers internationaux, L.R.Q., c. C-8.3  
Sauf le chapitre 5 de la loi – Ministre du Revenu

Loi sur les compagnies, L.R.Q., c. C-38

Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone, L.R.Q., c. C-45

Loi sur les compagnies minières, L.R.Q., c. C-47

Loi sur les coopératives de services financiers, L.R.Q., c. C-67.3

Loi sur le courtage immobilier, L.R.Q., c. C-73.1  
Désignation par le gouvernement, art. 190 de la loi  
Décret n° 556-2003 - Ministre des Finances

Loi sur les dépôts et consignations, L.R.Q., c. D-5

Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2

Loi sur les dossiers d'entreprises, L.R.Q., c. D-12

Loi sur l'équilibre budgétaire, L.R.Q., c. E-12.00001

Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq, L.R.Q., c. E-20.01

Loi sur Financement-Québec, L.R.Q., c. F-2.01

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, L.R.Q., c. F-3.1.2

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), L.R.Q., c. F-3.2.1

Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux, L.R.Q., c. F-5.1

Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales, L.R.Q., c. I-8.01  
Désignation par le gouvernement, art. 8 de la loi  
Décret n° 556-2003 - Ministre des Finances

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, L.R.Q., c. I-13.011  
Désignation par le gouvernement, art. 63 de la loi  
Décret n° 556-2003 - Ministre des Finances

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, L.R.Q., c. M-14  
Les fonctions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation prévues au paragraphe 8 de l'article 2 de la loi relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie des courses de chevaux y compris celles relatives au Fonds de l'industrie des courses de chevaux relèvent de l'autorité du ministre des Finances en vertu du décret n° 556-2003.

Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. M-24.01

Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales, L.R.Q., c. P-16

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, L.R.Q., c. P-45  
Désignation par le gouvernement, art. 539 de la loi  
Décret n° 556-2003 - Ministre des Finances

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et leurs filiales, L.R.Q., c. R-2.2.1

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. R-5  
Les sections II et III du chapitre IV de la loi relatives au Fonds de l'assurance maladie, au Fonds de l'assurance médicaments et au Fonds de roulement relèvent de l'autorité du ministre des Finances, art. 42 de la loi.

Loi sur le registraire des entreprises, L.R.Q., c. R-17.1

Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal, L.R.Q., c. R-21

Loi sur la Société des alcools du Québec, L.R.Q., c. S-13  
Décret n° 556-2003 – Ministre des Finances exerce les fonctions du ministre du Développement économique et régional

Loi sur la Société des loteries du Québec, L.R.Q., c. S-13.1

Loi concernant la Société nationale du cheval de course, L.R.Q., c. S-18.2.0.1  
Désignation par le gouvernement, art. 20 de la loi  
Décret n° 556-2003 - Ministre des Finances

Loi sur les sociétés d'entraide économique, L.R.Q., c. S-25.1

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. S-29.01  
Désignation par le gouvernement, art. 408 de la loi  
Décret n° 556-2003 - Ministre des Finances

Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux, L.R.Q., c. S-37.01

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1  
Désignation par le gouvernement, art. 348 de la loi  
Décret n° 556-2003 - Ministre des Finances

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance, L.Q. 1973, chapitre 68

Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale, 1999, chapitre 9

Loi sur le Mouvement Desjardins, L.Q. 2000, chapitre 77

# Organigramme du ministère des Finances au 31 mars 2004

